


Réponses aux questions posées dans le tout-ménage anonyme adressé fin octobre aux habitants de Villars, intitulé « Projet de chauffage à distance (CAD) à Villars-sur-Ollon : sommes-nous suffisamment informés »

En préambule, la Municipalité souhaite préciser l'entier des démarches réalisées et communications effectuées à l'intention des citoyens, soit :

- Information générale publiée dans l'édition printanière 2024 du Boyard n° 87 (édito et information officielle)
- Accord unanime du Conseil communal pour la délivrance en faveur de Romande Energie d'un droit distinct et permanent de superficie, le 14 juin 2024 (séance publique et publication des documents sur le site internet officiel de la Commune d'Ollon – www.ollon.ch)
- 1^{ère} mise à l'enquête publique du 21 décembre 2024 au 19 janvier 2025, avec publication sur les canaux officiels et site internet communal
- Durant la procédure d'enquête publique, séance d'information ouverte à la population tenue le 3 janvier 2025, à Villars, date permettant au plus grand nombre de se renseigner sur le projet. Communication effectuée via les canaux de communications habituels (site internet + SMS + envoi tout-ménage et infos via les agences immobilières du plateau), suivi de l'envoi d'un courriel à toutes celles et ceux qui en avaient fait la demande. La séance publique a été suivie par plus de 85 personnes.
- Réunion avec les opposants tenue le 20 août 2025 avec mise à disposition de l'intégralité des documents utiles
- Abandon du premier projet et nouvelle mise à l'enquête publique tenant compte, dans la mesure du possible des remarques des opposants, est en vigueur depuis le 11 octobre jusqu'au 9 novembre (canaux officiels + site internet communal)  <https://www.ollon.ch/N16161/ollon-la-commune-pour-le-compte-de-romande-energie.html>

Ci-après, en italique, les réponses de la Municipalité et de Romande Energie au tout ménage précité.

Des questions légitimes qui restent ouvertes :

- La faible densité thermique du réseau (chalets individuels et résidences secondaires inoccupées) avec le risque de pertes énergétiques et coûts plus élevés,
 - *Le réseau thermique est en réalité de très haute densité grâce aux hôtels, aux écoles privées, aux centres sportifs, aux surfaces commerciales et aux grandes PPE présents dans les zones de dessertes prévues par le CAD. Dans le domaine des CAD, un indicateur de densité, comparant le nombre d'énergie distribuée*

avec le nombre de mètres de réseau construit, est souvent utilisé. Nous avons prévu qu'à terme, la densité du réseau de Villars-sur-Ollon se montera à 3.2 MWh/ml. Selon le guide de planification des réseaux thermiques disponible au lien suivant : [GdP-CAD V1.0a.pdf](#), un réseau thermique est intéressant à développer lorsque la densité de réseau dépasse 2 MWh/ml. Cette densité élevée permet de proposer des tarifs très intéressants et concurrentiels pour les habitants de Villars-sur-Ollon.

- Un monopole privé pour 50 ans, sans contrôle communal sur les polluants et les tarifs,
 - Au début des réflexions, la Municipalité a sollicité un appel d'offres auprès de 4 entreprises capables de réaliser le CàD, soit : SATOM, Holdigaz, Groupe E et Romande Energie (RE). Après analyse, la Municipalité a porté son choix sur celle émanant de RE. De plus, le CAD ne sera pas un monopole concernant l'énergie thermique car aucune obligation de raccordement n'est exigé par la Commune. Les habitants ont le libre de choix de se tourner vers d'autres solutions individuelles.
 - Les polluants seront contrôlés non pas par la Commune, mais par le Canton. Romande Energie est tenue d'installer des appareils de mesure sur les cheminées permettant de suivre à 2 secondes près les émissions des installations. Le rapport de ces émissions sera envoyé de façon régulière au Canton. La DGE-OPair du Canton a approuvé le projet et donnera encore son approbation lors de l'exploitation de la centrale.
 - Les tarifs de fourniture de bois communal ont été négociés par la Commune avec Romande Energie. La Commune n'a pas d'influence sur les tarifs de vente d'énergie étant entendu qu'aucune obligation de connexion ne sera imposée aux citoyens.
- L'absence de mise à jour des données énergétiques des bâtiments de Villars, donc manque d'analyse crédible,
 - L'estimation sur les besoins énergétiques dans la zone de desserte du CAD est de très bonne qualité car 70 % des besoins énergétiques proviennent de données effectives de consommation des bâtiments. Le reste est estimé selon la base de données RegBL. Cette base permet de connaître la surface des bâtiments ainsi que leur ancienneté et donc d'estimer leurs besoins énergétiques.
- De nombreux propriétaires ont déjà investi (pompes à chaleur, rénovations subventionnées) pour réduire leurs émissions. Ces efforts sont-ils comptabilisés ?
 - Sur la zone de desserte du CAD, seuls 6 % des besoins énergétiques sont actuellement alimentés par des énergies renouvelables (voir [slide 7 de la présentation publique](#)).
- Aucune idée complémentaire, par exemple, récupération de chaleur de la patinoire,

- Romande Énergie partage la vision du Canton de Vaud quant à l'ordre de priorité dans l'utilisation des ressources énergétiques. Si cela est possible, le CÀD valorisera en premier lieu les rejets de chaleur de la patinoire. Des échanges ont déjà été initiés avec cette dernière afin d'envisager la récupération de la chaleur excédentaire dès que le réseau sera connecté au centre sportif. Toutefois, Romande Énergie attend que le projet de rénovation de la patinoire se concrétise avant de lancer une étude détaillée. Il est d'ores et déjà certain que la chaleur récupérable depuis la patinoire ne couvrira pas l'ensemble des besoins énergétiques des bâtiments raccordés au réseau. Une autre ressource doit donc être utilisée.
- Les ressources énergétiques situationnelles, telles que la géothermie profonde, la chaleur des lacs ou des nappes phréatiques, ont dû être écartées pour des raisons techniques et économiques. Conformément aux orientations cantonales, le bois-énergie est utilisé prioritairement pour les réseaux thermiques et les bâtiments situés en altitude dans le cas présent ([Perspectives chaleur | État de Vaud](#)).
- Le projet de CAD au bois de Villars-sur-Ollon permettra par ailleurs de valoriser le bois communal, en parfaite cohérence avec la stratégie énergétique cantonale. Cette démarche s'inscrit également dans la continuité de l'étude de planification énergétique réalisée par RWB pour la Commune en 2022 : [Rapport-PDCEn-RWB.pdf](#).
- L'implantation sur le parking accueillant nos touristes soulève des questions de santé publique et d'image touristique,
 - Pour ce qui est de la santé publique, la centrale remplit les critères donnés par l'OPair. Le dossier a déjà été approuvé par la DGE du Canton de Vaud. De plus, l'utilisation d'un CAD au bois par rapport à l'utilisation de chauffages au bois individuels apporte des avantages significatifs. En effet, ces installations assurent une combustion plus complète du bois, ce qui permet de réduire sensiblement les émissions de monoxyde de carbone (CO) et de particules fines (PM), en comparaison à des chaudières individuelles classiques. De plus, des dispositifs de filtration de haute performance, tels que les multicyclones et électrofiltres prévus dans la centrale de chauffe projetée, doivent être mis en place et garantissent un traitement des fumées optimal et conforme aux normes en vigueur. Les installations de filtration décrits plus hauts ne sont en revanche pas obligatoires pour les installations de chauffage au bois individuels qui seraient mis en place si le CAD ne voyait pas le jour.
 - En termes d'image touristique, de l'ensemble des sites potentiels d'utilisation, celui retenu reste incontestablement le plus discret et moins impactant pour le paysage environnant puisque situé au centre d'une parcelle boisée constituée d'arbre empêchant quasi toute vue directe sur la centrale par les riverains. L'emplacement est qui plus est sur un parking. La Municipalité a fortement insisté

pour que le bâti soit le mieux intégré en utilisant des matériaux similaires aux constructions de type chalet.

- La suppression de places de parc est insensée vu l'encombrement chronique des trottoirs,
 - *La Municipalité relève que seules 6 places de parc seront supprimées à l'emplacement du futur CAD. L'Exécutif continue sa réflexion en matière de stationnement telle que la création de places de parc à la journée en périphérie de station afin d'éviter le parcage sur les trottoirs.*
- L'utilisation de mazout comme énergie d'appoint.
 - *Le chauffage à mazout prévu dans la centrale est utile, avant tout, en cas de secours car nous garantissons à nos clients de la chaleur 24h/24, 7j/7. Les installations renouvelables (PAC, chauffage au bois) sont malheureusement moins fiables et flexibles que les chauffages aux énergies fossiles. L'installation fossile pourra aussi être utilisée à terme en période de grand froid, lors de pics de demande. L'utilisation de la chaudière mazout restera toutefois mineure car, selon la simulation QM Bois, elle devrait couvrir moins de 10 % des besoins énergétiques lorsque le projet sera entièrement développé.*

Pour une décision éclairée, il serait normal de disposer :

- De données réelles et actualisées du bâti local,
 - *Ces données font parties d'une étude réalisée par Romande Energie. Elles ne sont pas transmissibles car elles sont confidentielles. Vous pouvez néanmoins consulter les données de l'étude menée par RWB pour le compte de la Commune ([Rapport-PDCEn-RWB.pdf](#)).*
- D'une étude du choix d'un monopole plutôt qu'une participation communale,
 - *Concernant la participation communale, la Municipalité a refusé d'y participer du fait qu'elle estime que cela ne fait pas partie de ses missions et compétences. Pour le monopole, voir réponse ci-dessus.*
- De comparaison avec le scénario "rénovation + pompe à chaleur" déjà encouragé et subventionné par le Canton,
 - *Malgré les subventions données par le Canton, la rénovation des bâtiments et l'installation de pompes à chaleur restent extrêmement onéreuses à l'investissement en comparaison au CAD. Le développement de ce dernier n'empêche cependant pas la rénovation des bâtiments. Ce type de chauffage est également encouragé et subventionné par le Canton. Comme expliqué dans le paragraphe précédent, la réalisation du CAD s'inscrit pleinement dans la stratégie énergétique cantonale.*

- Des projections de prix pour les particuliers et petits consommateurs par rapport aux autres solutions disponibles,
 - *Des projections de prix sont disponibles [en slide 28 de la présentation de la séance publique](#).*
- D'études complètes d'impact sanitaire des polluants, parmi d'autres, les particules fines et ultra fines, non retenues par l'électrofiltre, et pas dispersées en cas de brouillard,
 - *Romande Energie a réalisé une notice d'impact faisant partie intégrante de la mise à l'enquête de la centrale. Cette étude d'une centaine de pages aborde l'ensemble des thèmes environnementaux et de santé publique. Elle démontre que la centrale est conforme à la loi en vigueur. Le projet a été validé par l'ensemble des services cantonaux lors de la première mise à l'enquête.*
- D'étude d'impact paysager, en tenant compte du tourisme et des plumes de fumée bien visibles dès l'arrivée en station,
 - *Aucune étude en la matière n'a été réalisée. Les gabarits préalablement installés ont permis à l'Autorité de confirmer que la hauteur de la cheminée ne dépasse pas celle des plus hauts arbres situés aux alentours.*
 - *La densité des boisés qui bordent la Place du Rendez-vous masque considérablement la future installation et ne péjore en rien l'image montagnarde de la station de Villars.*
 - *La visibilité du panache constitué essentiellement de vapeur d'eau dépendra, d'une part, de la matière qui sera introduite dans cette future installation (bois sec ou humide) et, d'autre part, des conditions météorologiques et pressions atmosphériques .*
- Du budget du projet et de l'investissement des différents partis pris (Commune, Villars Alpine Resort, Romande Energie, etc.)
 - *Le projet est financé à 100 % par Romande Energie. Elle a laissé l'opportunité à la Commune d'être partie prenante dans le projet mais celle-ci a décliné la proposition.*

L'enquête publique est ouverte jusqu'au **9 novembre 2025**. Nous vous encourageons à consulter ce dossier et à aller sur le parking voir les gabarits qui donnent une idée de l'impact visuel du projet.